

Gratuit

Les rencontres SAMSAH

26 septembre 2019 13h30 à 17h30 – Pavillon de l'Eau, Paris 16^e.

ORGANISME / ETABLISSEMENT

NOM établissement :

Adresse :

.....

Code postal :

--	--	--	--	--	--

 VILLE :

Responsable d'inscription

Mme MrNOM, Prénom

Mél : @

Tél :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

STAGIAIRE(S)

1 Mme MrNOM, Prénom

Profession :

Mél : @

Tél :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

2 Mme MrNOM, Prénom

Profession :

Mél : @

Tél :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

3 Mme MrNOM, Prénom

Profession :

Mél : @

Tél :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

SIGNATURE

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve de nos conditions générales de prestations de formation figurant ci-après.

DATE :

SIGNATURE :

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE PRESTATION DE FORMATION

Inscription

L'inscription peut être effectuée par mail, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le bulletin d'inscription dûment rempli et signé.

A réception, une confirmation d'inscription est transmise par mail.

A l'inscription ou au plus tard 8 jours avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit le programme comprenant les modalités pratiques (lieu, horaires) et d'éventuels documents pédagogiques (questionnaires, articles, ...).

Attestation de présence

Chaque stagiaire a l'obligation de signer la feuille d'émargement en début de chaque demi-journée de formation.

Une attestation de présence individuelle lui est remise en main propre en fin de formation.

Annulation ou report du fait du CRFTC

Le CRFTC se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si les conditions de réalisation ne sont pas réunies, notamment si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant. Il informe par mail les personnes inscrites au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (mail, fax ou courrier postal).

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par leur responsabilité civile personnelle ou celle de leur établissement.

Litige

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétence pour se prononcer sur le litige.

Le CRFTC est enregistré sous le n° 11 75 40 409 75 de déclaration d'activité en tant que prestataire de formation, auprès du préfet de région d'Ile-de-France conformément aux dispositions de l'article R.6315-6 du code du travail.